

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 29 juin 2023 de 19h00

Date de convocation : le 15 juin 2023

Séance N°6/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de LORAY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire.

Etaient présents :

Jean Claude BARBIER, Bénédicte BENEHLOCINE, Francis HENRIOT, Frédéric KUZNIAK, Mathieu MOREL, Flavien PERROT-MINNOT, MM. Claude ROUSSEL, Marcelline VIPREY.

Absent excusé : Claudette FAIVRE (procuration à Marcelline VIPREY), Richard MYOTTE

Absents non excusés : Angélique DUBOZ, Florian FORTERRE, Damien GAILLARD, Mathieu ROBICHON.

Secrétaire de séance : Marcelline VIPREY

Procuration :

Le nombre des membres en exercice est de quatorze, le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR de la séance n°6/2023

- Approbation du CR du 01 juin 2023
- Forêt : convention d'exploitation groupée et plan de relance
- Présentation de l'étude des stagiaires sur les attentes des habitants en matière de petite enfance
- Projet de réhabilitation de l'école et du périscolaire
- Repas de la fête des mères
- Inauguration de la cave de la cure
- Questions diverses

1. Approbation du CR du 1er juin 2023

Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal précédent.

2. Forêt : convention d'exploitation groupée et plan de relance

Le Conseil Municipal de LORAY donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicea), pour un volume prévisionnel annuel de 330 m³. (Voir documents joints)

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de LORAY la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

(DCM 2023_01_29_01)

Suite à l'infructuosité concernant le l'appel d'offre du Plan de Relance et la délibération (DCM 2023_01_06_04), la Commune a reçu les deux offres suivantes :

- ONF pour un montant de 64 649.77 € HT
- Les Pépinières DUCHESNE pour un montant de 62 764.50€ HT

Le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes :

- **Pour le lot 1** : travaux de préparation de la végétation :
 - Entreprise retenue : entreprise COULET
 - Pour un montant de 16 837.50 € HT soit 18 521.25 € TTC
- **Pour le lot 2** : travaux de plantation et dégagement :
 - Entreprise retenue : entreprise DUCHESNE
 - Pour un montant de 45 926.51 € HT soit 50 432.92 € TTC

Par son choix, la Commune souhaite ainsi apporter son soutien aux artisans indépendants d'un secteur parfois fragile.

(DCM 2023_01_29_02)

3. - - **Présentation de l'étude des stagiaires sur les attentes des habitants en matière de petite enfance**

Quatre étudiantes de l'Institut Régional du Travail Social de Franche Comté (IRTS) ayant pour objectif de passer un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants ont effectué un stage sur la Commune de Loray pendant seize semaines. L'objectif de celui-ci était de définir les attentes et besoins des habitants de Loray concernant les modes de garde de leurs enfants.

Romane CHARDON, référente technique de la micro-crèche des P'tit vio' à Fournet Blancheroche et Ida BESUTTI gérante de cette même crèche ont chaperonné les étudiantes dans l'élaboration de ce projet. Elles sont également une oreille attentive et force de proposition pour la Commune. Elles l'accompagnent dans l'élaboration du programme de micro-crèche prévu à la suite des travaux de l'école. Elles nous exposent les points forts d'une micro-crèche : ambiance familiale, suivi personnalisé, possibilité d'une grande amplitude horaire, mise en place d'un programme d'écologie (couche lavable, jardin potager) et les points faibles : place maximum de 12 élèves.

L'étude des quatre étudiantes, Inès, Laura, Camille et Pauline, a permis de référencer les exigences des différents organismes nécessaires à l'ouverture d'une micro-crèche (CAF, PMI etc). Il a également permis de conforter le besoin des loraitin(e)s dans l'ouverture d'une structure pour accueillir leurs jeunes enfants. Les principales attentes de ceux-ci sont :

- La souplesse des horaires (beaucoup de frontaliers)
- Une garde pendant les vacances scolaire (la micro-crèche dépend du régime général et ferme ses portes seulement 5 semaines/an)
- Un besoin de garde régulier (plus de 3 fois/semaine)

En conclusion, la micro-crèche qui est un service de proximité familial semble judicieux à mettre en place pour la Commune de Loray.

4. - - **Projet de réhabilitation de l'école et du périscolaire**

- Le cabinet KRUZIC Architecte a pour objectif de terminer le dossier du permis de construire avant mi-juillet 2023. Le dossier est à l'étude depuis maintenant 4 années.
- Le dossier a été adressé aux architectes des Bâtiments de France et nous sommes dans l'attente de leur retour favorable.
- Présentation du permis de construire pour validation du conseil
- La Commune souhaite faire un appel d'offre pour ce projet à l'automne 2023

5. - - **Repas de la fête des mères**

Le repas de la fête des mères a été un succès avec la participation d'une cinquantaine de mamans. Ce rendez-vous est l'occasion pour la Commune de mettre à l'honneur ces femmes qui portent puis donnent la vie. Elle offre une pause dans le quotidien de celle-ci et permet de renforcer les liens entre loraitines. Le Conseil Municipal souhaite perpétuer cette tradition d'année en année.

6. - - **Inauguration de la cave de la cure**

Les travaux de la cave de la cure se sont terminés depuis le mois de juin.

Le CM et l'équipe municipale se retrouvent autour d'un apéritif dinatoire pour inaugurer les travaux de la cave de la cure.

9. - **Questions diverses**

- Suite à la cessation d'activité de l'épicerie de Loray (mars 2023), MM Claude ROUSSEL propose la mise en place d'un sondage auprès d'un éventuel repreneur afin de récolter des informations sur les habitudes des anciens consommateurs de l'épicerie et d'améliorer ce service. La date n'a pas encore été défini.

- M. Flavien PERROT-MINNOT va déménager début juillet pour la commune des Fins. Il adresse un mot bienveillant à ses collaborateurs et envers la Commune. M Claude ROUSSEL remercie Flavien pour son investissement au sein de l'équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL



Séance n°6/2023- Conseil municipal du 29 juin 2023

Prochaine réunion le